

Informations de base	
<p>2022/0404(COD)</p> <p>COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision) Directive</p> <p>Traitement du risque de concentration vers des contreparties centrales et le risque de contrepartie sur les opérations sur dérivés faisant l'objet d'une compensation centrale</p> <p>Modification Directive 2009/65 2008/0153(COD) Modification Directive 2013/36 2011/0203(COD) Modification Directive 2019/2034 2017/0358(COD)</p> <p>Subject</p> <p>2.50.03 Marchés financiers, bourse, OPCVM, investissements, valeurs mobilières 2.50.04 Banques et crédit 2.50.05 Assurances, fonds de retraite 2.50.08 Services financiers, information financière et contrôle des comptes 2.50.10 Surveillance financière</p> <p>Priorités législatives</p> <p>Déclaration commune 2022 Déclaration commune 2023-24</p>	<p>En attente de la position du Conseil en 1ère lecture</p>

Informations techniques	
Référence de la procédure	2022/0404(COD)
Type de procédure	COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision)
Nature de la procédure	Note thématique
Instrument législatif	Directive
	Modification Directive 2009/65 2008/0153(COD) Modification Directive 2013/36 2011/0203(COD) Modification Directive 2019/2034 2017/0358(COD)
Base juridique	Traité sur le fonctionnement de l'UE TFEU 053-p1
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 165
État de la procédure	En attente de la position du Conseil en 1ère lecture
Dossier de la commission	ECON/9/10899